

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie se sont réunis le *jeudi 16 juillet 2020 à 14h00* sous la Présidence de Monsieur François **AUBEY** et sur convocation envoyée le *10 juillet 2020*, publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération à compter du même jour et affichée au siège de la Communauté d'agglomération à compter du même jour.

Date de la convocation : Vendredi 10 juillet 2020

Membres en exercice : 91

Présents : 69

Votants : 86

Etaient présents :

Gérard LOUIS, Didier MAUDUIT, Gérard VACQUEREL, Sylvie FEREMANS, Geneviève WASSNER, Evelyne SOPHIE LEBARBIER, Alain DUTOT, Eric BOISNARD, Déborah DUTOT, Patrick FLAMAND, Jean-Pierre GALLIER, Gérard BEAUDOIN, Benoît YCRE, Roger LEPAGE, Christian DECOURTY, Alain MIGNOT, Isabelle LEROY, Denis POUTEAU, Michèle RESSENCOURT, Didier PELLERIN, Christophe COLOMER, Thibaut DE JAEGHER, Laurent DELANOË, Thierry EUSTACHE, Denis FRAQUET, Angélique HAVARD, Corinne LECOURT, Corinne LEJEUNE, Angélique PERINI, Sébastien LECLERC, Clotilde VALTER, Caroline VERHAEGHE, Philippe VIGAN, Mireille DROUET, François GILAS, Sandrine LECOQ, Frédéric LEGOUVERNEUR, Roland EDELINE, François AUBEY, Christian ANNE, Jocelyne BENOIST, Michèle BEROUNSKY, Fabien DUMAS, Alain GUILLOT, Bruno LÉBOUCHER, Alexandra PETIT, Géraldine TANQUEREL, Christophe PETIT, Xavier CHARLES, Benoît CHARBONNEAU, Daniel CHEDEVILLE, Jacques GARNAVAULT, Etienne COOL, Patrice METAIS, Brigitte HAMELIN, Philippe RATEL, SERVY Jean-Louis, Maxime GIVONE, Christian DE MENEVAL, Hubert LENAIN, Thierry ECOLASSE, Paul CLERADIN, Colette MALHERBE, Michel DAIGREMONT, Alain MARIE, Jacky MARIE, Léa VERSAVEL, Danièle VESQUE, Jean-Paul SAINT-MARTIN, Françoise FROMAGE

Etaient absents/excusés : Gilbert DAUFRESNE, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Michel BRETTEVILLE, Sylvain BALLOT, Daniel JEHANNE, Marielle GARMOND, Bernard AUBRIL, Johnny BRIARD, Jean-René DESMONTS, Karine LANNIER, Cindy MANGEANT, Nathalie PORTE, Morgane VOISIN, Patrick BEAUJAN, Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Reynald RZEPECKI, Francine ANGEE, Dany TARGAT, Michel DAIGREMONT, Barbara DELAMARCHE, Yvelise DUMONT, Jean-Paul BOURGUAIS,

Pouvoirs : Bernard BROISIN-DOUTAZ donne pouvoir à Sébastien LECLERC, Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE donne pouvoir à Frédéric LEGOUVERNEUR, Francine ANGEE donne pouvoir à Gérard BEAUDOIN, Michel BRETTEVILLE donne pouvoir à Denis POUTEAU, Marielle GARMOND donne pouvoir à Didier PELLERIN, Bernard AUBRIL donne pouvoir à Angélique PERINI, Johnny BRIARD donne pouvoir à Thierry EUSTACHE, Jean-René DESMONTS donne pouvoir à Xavier CHARLES, Karine LANNIER donne pouvoir à Corinne LECOURT, Cindy MANGEANT donne pouvoir à Thibaut DE JAEGHER, Nathalie PORTE donne pouvoir à Sébastien LECLERC, Morgane VOISIN donne pouvoir à Caroline VERHAEGE, Patrick BEAUJAN donne pouvoir à Corinne LEJEUNE, Reynald RZEPECKI donne pouvoir à Jean-Pierre GALLIER, Dany TARGAT donne pouvoir à Benoît CHARBONNEAU, Michel DAIGREMONT donne pouvoir à Danièle VESQUE, Barbara DELAMARCHE donne pouvoir) Alain MARIE, Yvelise DUMONT donne pouvoir à Jacky MARIE

Secrétaire de séance : Christian ANNE

M. le Président souhaite saluer M. LEGUEN, le trésorier.

M le Président informe le Conseil que le service communication prépare actuellement un guide de présentation de la Communauté d'agglomération avec la présentation des compétences, l'organisation des services, l'annuaire, et le trombinoscope.

Il souhaite informer le Conseil des nouvelles attributions des 15 conseillers délégués élus lors du dernier Conseil communautaire, qui siègeront au Bureau Communautaire.

Françoise FROMAGE interviendra autour des pôles de santé,
Thierry EUSTACHE intervient auprès des Gens du Voyage,
Isabelle LEROY aura en charge l'habitat
Jean-Paul SAINT MARTIN aura en charge le droit des sols et la planification,
Geneviève WASSNER aura en charge la mutualisation et les services aux communes,
Johnny BRIARD aura en charge déchets et proximité,
Marielle GARMOND aura en charge le développement économique de la filière équine,
Christian ANNE aura en charge les grands travaux, l'aménagement urbain et numérique,
Léa VERSAEL aura en charge l'économie sociale et solidaire,
Laurent DELANOE aura en charge les relations avec le pèlerinage,
Alain MIGNOT aura en charge l'entretien des haies, et les voiries d'intérêt communautaire,
Mireille DROUET aura en charge les chemins de randonnée,
Didier PELLERIN aura en charge l'agriculture,
Fabien DUMAS aura en charge la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées,
Benoît YCRE aura en charge la GEMAPI et la GEPU.

Monsieur de MENNEVAL arrive en cours de séance.

Le Président insiste sur l'engagement et l'investissement que les élus doivent avoir pendant l'exercice de leur mandat.

Il y aura 4 à 5 Conseils communautaires par an, le Bureau communautaire se réunira tous les 15 jours, le jeudi après-midi, le séminaire des exécutifs (les maires et les membres du bureau) se réunira 4 à 5 fois par an.

Les commissions débiteront début septembre ; les conseillers qui souhaitent y participer devront en faire part.

1. Validation du compte rendu des décisions n°20.213 à n°20.305 du 8 avril 2020 au 7 juillet 2020

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur les décisions n°20.213 à n°20.305.

Gérard LOUIS souhaite prendre la parole

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2020-044 FINANCES - EXERCICE BUDGETAIRE 2019 – COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE ET DES SYNDICATS INTEGRES AU 1ER JANVIER 2020

RAPPORTEUR : Frédéric LEGOUVERNEUR

Monsieur le Président sort de la salle du Conseil afin de procéder au vote des Comptes Administratifs de la communauté d'agglomération.

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Frédéric LEGOUVERNEUR, M. LEGUEN, Xavier CHARLES,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE les Comptes de Gestion, dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **70 POUR**
- **0 CONTRE**
- **16 ABSTENTIONS**

2020-045 FINANCES - EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE

RAPPORTEUR : LEGOUVERNEUR Frédéric

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de LEGOUVERNEUR Frédéric,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur ;

VU les résultats de l'exercice budgétaire 2019 ;

DECIDE d'arrêter les Comptes Administratifs 2019 ainsi qu'il suit :

BUDGET		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
PRINCIPAL	Résultat 2019	5 623 631,65 €	2 624 031,04 €	8 247 662,69 €
	Résultat cumulé 2019	- 2 185 572,30 €	9 644 412,79 €	7 458 840,49 €
TOURISME	Résultat 2019	2 942,28 €	- €	2 942,28 €
	Résultat cumulé 2019	131 869,86 €	639,35 €	132 509,21 €
ATELIER RELAIS	Résultat 2019	- 854 339,24 €	352 958,85 €	- 501 380,39 €
	Résultat cumulé 2019	- 2 687 996,43 €	352 958,85 €	- 2 335 037,58 €
PARC DES EXPOSITION	Résultat 2019	- 221 253,04 €	- €	- 221 253,04 €
	Résultat cumulé 2019	- 751 910,34 €	- €	- 751 910,34 €
URBANISME	Résultat 2019	- €	- 21 331,40 €	- 21 331,40 €
	Résultat cumulé 2019	- €	- 48 213,06 €	- 48 213,06 €
DECHETS	Résultat 2019	- 173 321,37 €	- 60 377,56 €	- 233 698,93 €
	Résultat cumulé 2019	223 834,75 €	1 463 452,52 €	1 687 287,27 €
CAMPING	Résultat 2019	14 396,21 €	- 10 570,47 €	3 825,74 €
	Résultat cumulé 2019	114 750,78 €	- 265 859,49 €	- 151 108,71 €
ZAR	Résultat 2019	20 737,70 €	- €	20 737,70 €
	Résultat cumulé 2019	- 419 922,14 €	- €	- 419 922,14 €
ZAZI	Résultat 2019	- 44 452,46 €	- €	- 44 452,46 €
	Résultat cumulé 2019	- 1 112 373,28 €	956,41 €	- 1 111 416,87 €

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **65 POUR**
- **0 CONTRE**
- **20 ABSTENTIONS**

Monsieur le Président revient dans la salle du Conseil ;

2020-046 EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - COMPTES ADMINISTRATIFS SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TRAITEMENT DES EAUX DE LISIEUX

RAPPORTEUR : Eric BOISNARD et Sandrine LECOQ

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Eric BOISNARD, Sandrine LECOQ,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur ;

VU les résultats de l'exercice budgétaire 2019 ;

DECIDE d'arrêter les Comptes Administratifs 2019 ainsi qu'il suit :

	BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
PRINCIPAL	Résultat 2019	8 336,72 €	2 326,89 €	10 663,61 €
	Résultat cumulé 2019	26 965,46 €	9 654,91 €	36 620,37 €
SPANC	Résultat 2019	24 837,18 €	- 14 882,18 €	9 955,00 €
	Résultat cumulé 2019	86 924,24 €	25 384,11 €	112 308,35 €
RESEAU & STATION	Résultat 2019	- 151 590,17 €	331 144,43 €	179 554,26 €
	Résultat cumulé 2019	- 153 631,57 €	1 034 376,83 €	880 745,26 €

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **69 POUR**
- **0 CONTRE**
- **17 ABSTENTIONS**

2020.047 - FINANCES - EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - COMPTES ADMINISTRATIFS DU SIVU D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLEE DU LAIZON

RAPPORTEUR : Sandrine ECOQ

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Sandrine ECOQ

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur ;

VU les résultats de l'exercice budgétaire 2019 ;

DECIDE d'arrêter les Comptes Administratifs 2019 ainsi qu'il suit :

	BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
PRINCIPAL	Résultat 2019	18 851,46 €	14 835,08 €	33 686,54 €
	Résultat cumulé 2019	- 24 245,11 €	80 843,80 €	56 598,69 €

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **68 POUR**

- 0 CONTRE
- 17 ABSTENTIONS

Christophe PETIT sort de la salle du Conseil afin de procéder au vote.

2020.048 FINANCES - EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - COMPTES ADMINISTRATIFS DU SIVU D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLEE DU LAIZON

Cette délibération est reportée à septembre.

2020.049 FINANCES - EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - COMPTES ADMINISTRATIFS DU SIAEP DE LA FONTAINE MENAGE

Cette délibération est reportée à septembre.

2020.050 FINANCES - EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - COMPTES ADMINISTRATIFS DU SIAEP DE LA REGION DU MESNIL MAUGER

RAPPORTEUR : Sandrine LECOQ

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Sandrine LECOQ
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur ;

VU les résultats de l'exercice budgétaire 2019 ;

DECIDE d'arrêter les Comptes Administratifs 2019 ainsi qu'il suit :

	BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
PRINCIPAL	Résultat 2019	- 187 981,27 €	98 596,88 €	- 89 384,39 €
	Résultat cumulé 2019	- 269 207,10 €	742 718,68 €	473 511,58 €

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- 68 POUR
- 0 CONTRE
- 17 ABSTENTIONS

2020.051 - FINANCES - EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - COMPTES ADMINISTRATIFS DU SIVU EAU ET ASSAINISSEMENT D'ORBEC-LA-VESPIERE

Cette délibération est reportée en septembre.

2020.052 FINANCES - EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - COMPTES ADMINISTRATIFS DU SIAEP DE LA REGION DE MEULLES FRIARDEL

RAPPORTEUR : Sandrine LECOQ

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Sandrine LECOQ
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur ;

VU les résultats de l'exercice budgétaire 2019 ;

DECIDE d'arrêter les Comptes Administratifs 2019 ainsi qu'il suit :

	BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
PRINCIPAL	Résultat 2019	- 970 988,94 €	116 004,41 €	- 854 984,53 €
	Résultat cumulé 2019	- 379 202,46 €	855 940,17 €	476 737,71 €

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **69 POUR**
- **0 CONTRE**
- **17 ABSTENTIONS**

2020.053 FINANCES - EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - COMPTES ADMINISTRATIFS DU SIAEP DU PLATEAU EST DE LISIEUX

RAPPORTEUR : Sandrine LECOQ

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Sandrine LECOQ
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur ;

VU les résultats de l'exercice budgétaire 2019 ;

DECIDE d'arrêter les Comptes Administratifs 2019 ainsi qu'il suit :

	BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
PRINCIPAL	Résultat 2019	- 101 611,64 €	6 114,22 €	- 95 497,42 €
	Résultat cumulé 2019	- 53 204,62 €	152 959,54 €	99 754,92 €

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **69 POUR**
- **0 CONTRE**
- **17 ABSTENTIONS**

2020.054 – FINANCES - EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - COMPTES ADMINISTRATIFS DU SIAEP DU PLATEAU SUD DE LISIEUX

RAPPORTEUR : Sandrine LECOQ

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur ;

VU les résultats de l'exercice budgétaire 2019 ;

DECIDE d'arrêter les Comptes Administratifs 2019 ainsi qu'il suit :

	BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
PRINCIPAL	Résultat 2019	- 87 570,33 €	25 596,99 €	- 61 973,34 €
	Résultat cumulé 2019	166 722,77 €	470 527,19 €	637 249,96 €

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **69 POUR**
- **0 CONTRE**
- **17 ABSTENTIONS**

2020.055 - FINANCES - EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - COMPTES ADMINISTRATIFS DU SIAEP DU POT BLANC

RAPPORTEUR : Sandrine LECOQ

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur ;

VU les résultats de l'exercice budgétaire 2019 ;

DECIDE d'arrêter les Comptes Administratifs 2019 ainsi qu'il suit :

	BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
PRINCIPAL	Résultat 2019	792 000,81 €	13 253,39 €	805 254,20 €
	Résultat cumulé 2019	784 148,19 €	200 854,14 €	985 002,33 €

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **69 POUR**
- **0 CONTRE**
- **17 ABSTENTIONS**

2020.056 – FINANCES - PACTE FINANCIER ET FISCAL – REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)

RAPPORTEUR : LEGOUVERNEUR Frédéric

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de LEGOUVERNEUR Frédéric, AUBEY François, CHARLES Xavier, Gérard LOUIS,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

VU le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité ;

DECIDE une répartition libre du FPIC au titre de l'année 2020 ;

ARRETE la répartition entre communes sur la base

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **86 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTIONS**

2020.057 – FINANCES - EXERCICE BUDGETAIRE 2020 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE – ADOPTION

RAPPORTEUR : Sandrine LECOQ

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Sandrine LECOQ
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la Loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

VU le Décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2019-117 du 5 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2019 ;

APRÉS examen du budget supplémentaire pour l'exercice 2020 ;

VOTE le Budget supplémentaire pour l'exercice 2020 telle que détaillée ci-dessous :

BUDGETS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	BP	BS	BP	BS	BP	BS
Principal	39 426 837,26	47 121 877,53	15 596 565,09	23 838 617,17	55 023 402,35	70 960 494,70
ATELIERS RELAIS	436 643,63	438 643,63	2 841 913,64	5 529 910,07	3 278 557,27	5 968 553,70
CAMPING	73 952,82	339 812,31	24 929,47	139 680,25	98 882,29	479 492,56
DECHETS	9 395 357,29	9 793 552,52	181 600,00	405 434,75	9 576 957,29	10 198 987,27
DELEGATION ASSAINISSEMENT	959 541,00	959 541,00	1 318 673,00	1 318 673,00	2 278 214,00	2 278 214,00
DELEGATION EAU POTABLE	1 181 052,00	1 181 052,00	2 514 502,00	2 514 502,00	3 695 554,00	3 695 554,00
PARC DES EXPOSITIONS	304 339,50	332 839,50	420 659,15	1 172 569,49	724 998,65	1 505 408,99
REGIE ASSAINISSEMENT	3 492 261,00	3 492 261,00	3 619 761,00	3 619 761,00	7 112 022,00	7 112 022,00
REGIE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	420 032,99	420 032,99	249 032,00	249 032,00	669 064,99	669 064,99
REGIE EAU POTABLE	265 824,00	265 824,00	33 413,00	33 413,00	299 237,00	299 237,00
TOURISME	801 223,13	787 573,13	17 500,00	149 369,86	818 723,13	936 942,99
URBANISME	483 254,82	531 467,88	-	-	483 254,82	531 467,88
ZAR	761 787,18	761 787,18	775 787,18	1 195 709,32	1 537 574,36	1 957 496,50
ZA-ZI	6 145 568,94	6 147 160,35	6 145 568,94	6 166 648,13	12 291 137,88	12 313 808,48
TOTAL	64 147 675,56	72 573 425,02	33 739 904,47	46 333 320,04	97 887 580,03	118 906 745,06

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **74 POUR**
- **0 CONTRE**
- **12 ABSTENTIONS**

2020.058 - FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS

RAPPORTEUR : Sandrine LECOQ

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Sandrine LECOQ, Frédéric LEGOUVERNEUR
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SA Commission des Finances entendue ;

APRES présentation des Comptes Administratifs 2019 ;

DIT que les résultats cumulés investissement et fonctionnement seront repris au Budget Supplémentaire 2020 aux différents budgets de la Communauté d'Agglomération ;

STATUANT sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 ;

CONSTATANT que les Comptes Administratifs 2019 présentent les résultats de fonctionnement présentés en annexe (voir tableaux ci-joints) ;

DECIDE de l'affectation des résultats suivants (voir tableaux joints en annexe).

DECIDE de clôturer les budgets annexes « Transport » et « Lotissement Fervaques » ; les résultats de ces budgets seront intégrés aux résultats du budget principal.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **72 POUR**
- **0 CONTRE**
- **14 ABSTENTIONS**

2020-059 – RESSOURCES HUMAINES - MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME COVID

RAPPORTEUR : Bruno LEMOUCHER

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Bruno LEMOUCHER,
Après l'intervention de Xavier CHARLES, Jean-Louis SERVY,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87,88, 111 et 136,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

VU le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'avis du Comité Technique en date du 26 Mai 2020,

DECIDE d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel et en contact avec les usagers, pendant la période de confinement, soit du 17 mars au 11 mai 2020.

Les services concernés :

- Déchets ménagers (collecte, déchetterie),
- Petite Enfance,
- Pôle Accueil Courrier,
- Eau Sud Pays d'Auge,
- Agents en renforts dans les services opérationnels,
- Prévention,
- Numérique.

FIXE le montant plafond à 1 000 €.

PRECISE que le montant de la prime est modulable comme suit, en fonction notamment de la durée de mobilisation des agents :

- taux n° 1 : 330 euros ;
- taux n° 2 : 660 euros ;
- taux n° 3 : 1 000 euros.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président en charge des Ressources Humaines à signer les arrêtés individuels des agents ou toutes autres formalités afférentes à cette délibération dans le respect des principes définis ci-dessus ;

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **85 POUR**
- **0 CONTRE**
- **1 ABSTENTION**

2020.060 RESSOURCES HUMAINES — MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : LEBOUCHER Bruno

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Bruno LEBOUCHER
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le code travail ;

VU l'avis favorable du Comité Technique du 26 mai 2020 ;

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs, portant création et modification des emplois permanent de la communauté d'Agglomération, joint en annexe à la délibération ;

Le tableau des effectifs doit être mis à jour pour tenir compte des évolutions suivantes :

tableau des effectifs doit être mis à jour pour tenir compte des évolutions suivantes :

POSTES CREEES - TABLEAU DES EFFECTIFS DE JUILLET 2020

DIRECTION	SERVICE	FONCTION	GRADE	CAT	GR. RIFSEEP	TYPE CONTRAT	Nombre de
-----------	---------	----------	-------	-----	----------------	-----------------	--------------

							poste
AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT ET MOBILITE	AMENAGEMENT	ASSISTANT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1E CLASSE	C	C1 - C2	3-2,3-3	1
		CHARGE DE MISSION	REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	B	B1 - B2	3-2,3-3	1
	DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	CHARGE DE DEVELOPPEMENT	ATTACHE / REDACTEUR	A/B	A2-A4 / B1-B2	3-2,3-3	1
Total AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT ET MOBILITE							3
COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	AFFAIRES CULTURELLES	DIRECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES	CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	A	A1	3-2,3-3	1
	AFFAIRES CULTURELLES - AMD	PROFESSEUR	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	B	/	3-2,3-3	1
			PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	A		3-2,3-3	2
		COORDONATEUR ECOLE DE MUSIQUE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL	B	3-2,3-3	1	
	CENTRES AQUATIQUES	AGENT TECHNIQUE OU D'ENTRETIEN	ADJOINT TECHNIQUE	C	C1 - C2	3-2,3-3	1
			ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE			3-2,3-3	1
			ADJOINT ADMINISTRATIF			3-2,3-3	1
		ASSISTANT ADMINISTRATIF ET ACCUEIL	REDACTEUR		3-2,3-3	1	
		CHEF DE BASSIN	EDUCATEUR PRINCIPAL DES APS 1EME CLASSE	B	B2	3-2,3-3	1
		MAITRE NAGEUR SAUVETEUR	EDUCATEUR DES APS	B	B3	3-2,3-3	1
	COHESION SOCIALE	RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	REDACTEUR PRINCIPAL 1E CLASSE		B1 - B2	3-2,3-3	1
			REDACTEUR		B1 - B2	3-2,3-3	1
	COHESION SOCIALE - ENFANCE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1E CLASSE	C	C1-C2	3-2,3-3	2
	AFFAIRES CULTURELLES - LECTURE PUBLIQUE	CHARGE D'ACCUEIL ET DES ESPACES	REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	B	B3	3-2,3-3	1
			RESPONSABLE MEDIATHEQUE	ASSISTANT DE CONSERVATION	B	B1 - B2	3-2,3-3
	COHESION SOCIALE - MSAP	AGENT MSAP	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	C1 - C2	3-2,3-3	1
			REDACTEUR	B	B2-B3	3-2,3-3	1
Total COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE							19
DIRECTION GENERALE	DIRECTION GENERALE	DETACHEMENT EMPLOI FONCTIONNEL	ATTACHE HORS CLASSE	A	A1	3-2,3-3	1
	POLE ASSISTANTE ACCUEIL COURRIER	ASSISTANT DGS / RESPONSABLE POLE ACCUEIL COURRIER	REDACTEUR	B	B1 - B2	3-2,3-3	1
Total DIRECTION GENERALE							2
ENVIRONNEMENT	ADMINISTRATIF ET FINANCIER	ASSISTANT ADMINISTRATIF	REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE	B	B3	3-2,3-3	1
	CYCLE DE L'EAU	CONDUCTEUR	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	C	C1 - C2	3-2,3-3	1
			ADJOINT TECHNIQUE			3-2,3-3	1
	DECHETS	MECANICIEN	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE			3-2,3-3	1
			RESPONSABLE EXPLOITATION	AGENT DE MAITRISE		3-2,3-3	1
		CHARGE DU CONTRÔLE DES PRESTATIONS				3-2,3-3	1
	DEVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITE	RESPONSABLE DEVELOPPEMENT DURABLE	INGENIEUR	A	A2-A3	3-2,3-3	1
Total ENVIRONNEMENT							7
RESSOURCES ET INNOVATION	ASSEMBLEES ET JURIDIQUE	REFERENT ASSEMBLEES ET JURIDIQUE	REDACTEUR		B1 - B2	3-2,3-3	1
	COMMANDE PUBLIQUE ET INFRASTRUCTURES	AGENT DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE	C	C1 - C2	3-2,3-3	1
	COMPLEXE SPORTIF NICOLAS BATUM	ANIMATEUR	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2E CLASSE			3-2,3-3	1

	FINANCE CONSEIL ET PROSPECTIVE	COORDINATEUR BUDGETAIRE ET COMPTABLE	REDACTEUR	B	B1 - B2	3-2,3-3	1
		GESTIONNAIRE COMPTABLE ET FINANCIER	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	C	C1 - C2	3-2,3-3	1
	NUMERIQUES ET SYSTEMES D'INFORMATION	TECHNICIEN APPLICATIONS ET METIERS	TECHNICIEN PRINCIPAL 1E CLASSE	B	B1-B2	3-2,3-3	1
		RESSOURCES HUMAINES	ASSISTANT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	C1 - C2	3-2,3-3
Total RESSOURCES ET INNOVATION							8
Total général							39

POSTES SUPPRIMES - TABLEAU DES EFFECTIFS DE JUILLET 2020

DIRECTION	SERVICE	FONCTION	GRADE	CAT	GR. RIFSEEP	TYPE CONTRAT	Nombre de poste	
AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT ET MOBILITE	AMENAGEMENT	ASSISTANT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	C	C1 - C2	3-2,3-3	1	
		CHARGE DE MISSION	REDACTEUR	B	B1 - B2	3-2,3-3	1	
	DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	REGISSEUR	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE	C	C1 - C2	3-2,3-3	1	
		(vide)	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE	C	C1 - C2	3-2,3-3	1	
Total AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT ET MOBILITE							4	
COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	AFFAIRES CULTURELLES	DIRECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	A1	3-2,3-3	1	
	AFFAIRES CULTURELLES - AMD	DIRECTEUR CRD	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE		A	/	3-2,3-3	1
		PROFESSEUR	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		B		3-2,3-3	1
			PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CLASSE NORMALE		A		3-2,3-3	2
		COORDONATEUR ECOLE DE MUSIQUE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE		B		3-2,3-3	1
		DIRECTEUR AMD	ATTACHE		A		A1 - A2	3-2,3-3
	CENTRES AQUATIQUES	AGENT TECHNIQUE OU D'ENTRETIEN	ADJOINT TECHNIQUE				3-2,3-3	1
			AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL				3-2,3-3	1
		ASSISTANT ADMINISTRATIF ET ACCUEIL	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CLASSE		C	C1 - C2	3-2,3-3	1
			ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE				3-2,3-3	1
		CHEF DE BASSIN	EDUCATEUR PRINCIPAL DES APS 2EME CLASSE			B2	3-2,3-3	1
		RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	REDACTEUR PRINCIPAL 2E CLASSE		B	B1 - B2	3-2,3-3	1
		COHESION SOCIALE	ASSISTANT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1E CLASSE	C	C1 - C2	3-2,3-3	1
		COHESION SOCIALE - ENFANCE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 2E CLASSE		/	3-2,3-3	2
	AFFAIRES CULTURELLES - LECTURE PUBLIQUE	CHARGE D'ACCUEIL ET DES ESPACES	REDACTEUR	B	B3	3-2,3-3	1	
		RESPONSABLE MEDIATHEQUE	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	C1 - C2	3-2,3-3	1	
COHESION SOCIALE - MSAP	AGENT D'ACCUEIL	ADJOINT ADMINISTRATIF				3-2,3-3	1	
		ADJOINT TECHNIQUE				3-2,3-3	1	
Total COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE							20	
DIRECTION GENERALE	DIRECTION GENERALE	DETACHEMENT EMPLOI FONCTIONNEL	ATTACHE PRINCIPAL	A	A1	3-2,3-3	1	
	MARKETING	CONSEILLER SPECIAL	ATTACHE			3-2,3-3	1	
	POLE ASSISTANTE ACCUEIL COURRIER	ASSISTANT DGS / RESPONSABLE POLE ACCUEIL	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	C1 - C2	3-2,3-3	1	

		COURRIER					
Total DIRECTION GENERALE							3
ENVIRONNEMENT	ADMINISTRATIF ET FINANCIER	ASSISTANT ADMINISTRATIF	REDACTEUR	B	B3	3-2,3-3	1
	CYCLE DE L'EAU	SECRÉTAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	C2	3-2,3-3	2
			RÉDACTEUR PRINCIPAL 2ÈME CLASSE	B	B1-B2	3-2,3-3	1
			ADJOINT ADMINISTRATIF 1ÈRE CLASSE	C	C2	3-2,3-3	1
			RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE	B	B1-B2	3-2,3-3	1
	DECHETS	CONDUCTEUR	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CLASSE			3-2,3-3	1
			MECANICIEN			3-2,3-3	1
			RESPONSABLE EXPLOITATION	C	C1 - C2	3-2,3-3	1
			CHARGE DU CONTRÔLE DES PRESTATIONS			3-2,3-3	1
	DEVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITE	CHARGE DE MISSION	INGENIEUR	A	ISS - PSR	3-2,3-3	1
	Total ENVIRONNEMENT						
RESSOURCES ET INNOVATION	COMPLEXE SPORTIF NICOLAS BATUM	ANIMATEUR	ADJOINT D'ANIMATION			3-2,3-3	1
	FINANCE CONSEIL ET PROSPECTIVE	COORDINATEUR BUDGETAIRE ET COMPTABLE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	C1 - C2	3-2,3-3	1
		GESTIONNAIRE COMPTABLE ET FINANCIER	ADJOINT ADMINISTRATIF			3-2,3-3	1
	NUMERIQUES ET SYSTEMES D'INFORMATION	TECHNICIEN APPLICATIONS ET METIERS	TECHNICIEN PRINCIPAL 2E CLASSE	B	ISS - PSR	3-2,3-3	1
	RESSOURCES ET INNOVATION	TECHNICIEN	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE			3-2,3-3	1
Total RESSOURCES ET INNOVATION							5
Total général							43

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité au chapitre 012 ;

AUTORISE Le Président ou Le Vice-président en charge des Ressources Humaines avec la faculté d'agir ensemble ou séparément, à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **74 POUR**
- **0 CONTRE**
- **12 ABSTENTIONS**

2020.061 - FINANCES - FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

RAPPORTEUR : M. AUBEY François

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de François AUBEY,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la loi n° 92-108 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;

VU la loi n° 2002-76 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment ses articles 97 et 99 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-12 et R 5216-1 ;
VU l'annexe à la délibération ;

DÉCIDE de mettre en œuvre à compter de la date d'entrée en fonction les indemnités aux taux suivants :

- 99.01 % de l'indice terminal de la FPT pour le Président
- 31.50 % de l'indice terminal de la FPT pour les Vice-Présidents
- 13.20 % de l'indice terminal de la FPT pour les conseillers délégués

DIT que les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

DIT que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget principal de la Communauté d'Agglomération.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **86 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020-062 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU COMITE DE PROGRAMMATION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) PAYS D'AUGE – PROGRAMME LEADER

RAPPORTEUR : François AUBEY

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de François AUBEY, Ribal NEEISSEH,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le courrier du Président du GAL Pays d'Auge en date du 22 juin 2020 ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 3 représentants titulaires et 3 suppléants au sein du comité de programmation du GAL Pays d'Auge ;

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité de programmation du GAL Pays d'Auge comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
François AUBEY	Caroline VERHAEGHE
Léa VERSAVEL	Paul-Jean RIOULT de NEUVILLE
Didier PELLERIN	Françoise FROMAGE

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **84 POUR**
- **0 CONTRE**
- **2 ABSTENTIONS**

M LEGUEN part de la séance.

2020.063 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT EAUX SUD CALVADOS

RAPPORTEUR : Eric BOISNARD

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Eric BOISNARD
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5711-1 ;

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

VU le renouvellement général du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération ;

VU l'avis des communes concernées ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 21 délégués au sein du comité syndical du Syndicat Eaux Sud Calvados ;

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical Syndicat Eaux Sud Calvados comme suit :

- PARMENTIER Daniel (Castillon en Auge)
- BEAUJAN Patrick (Livarot Pays d'Auge)
- DROUET Mireille (Livarot Pays d'Auge)
- GILAS François (Livarot Pays d'Auge)
- LECOQ Sandrine (Livarot Pays d'Auge)
- LEGOUVERNEUR Frédéric (Livarot Pays d'Auge)
- RIOULT DE NEUVILLE Paul-Jean (Livarot Pays d'Auge)

- SAINT MARTIN Jean-Paul (Val de Vie)

- ANNE Christian (Méridon-Vallée d'Auge)
- AUBEY François (Méridon-Vallée d'Auge)
- COLAS Richard (Méridon Vallée d'Auge)
- DESPRES Roger (Méridon-Vallée d'Auge)
- DUJARDIN Fabrice (Méridon Vallée d'Auge)
- GUILLOT Alain (Méridon Vallée d'Auge)
- POUSSET Alain (Méridon-Vallée d'Auge)

- BOISNARD Eric (Courtonne-la-Meurdrac)

- BLOT Francis (Saint Pierre en Auge)
- BUFFET François (Saint Pierre en Auge)
- COEURET Alain (Saint Pierre en Auge)
- MARIE Alain (Saint Pierre en Auge)
- MARIE Jacky (Saint Pierre en Auge)

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **85 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020-064 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT DE L'ORTIER

RAPPORTEUR : Eric BOISNARD

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Eric BOISNARD
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5711-1 ;

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

VU le renouvellement général du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération ;

VU l'avis des communes concernées ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 2 délégués au sein du comité syndical du Syndicat de l'Ortier;

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical du Syndicat de l'Ortier comme suit :

- MORIN Jean-Marie (Val-de-Vie)
- SAINT-MARTIN Jean-Paul (Val-de-Vie)

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **86 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020-065 ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT DE LA HAUTE DORETTE DE BONNEBOSQ

RAPPORTEUR : Eric BOISNARD

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5711-1 ;

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

VU le renouvellement général du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération ;

VU l'avis des communes concernées ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 2 délégués au sein du comité syndical du Syndicat de la Haute Dorette de Bonnebosq ;

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical du Syndicat de la Haute Dorette de Bonnebosq comme suit :

- LENOIR Michel (Coquainvilliers)
- TELFOUR Eric (Coquainvilliers)

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **86 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTIONS**

2020-066 ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT DE LA PREBENDE

RAPPORTEUR : ERIC BOISNARD

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5711-1 ;

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

VU le renouvellement général du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération ;

VU l'avis des communes concernées ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 16 délégués au sein du comité syndical du Syndicat de La Prébende ;

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical du Syndicat de La Prébende comme suit :

- ANGE Jean-Jacques (Cordebugle)
- DUTOT Alain (Cordebugle)

- BOISNARD Eric (Courtonne la Meurdrac)
- BRAEM Hubert (Courtonne la Meurdrac)

- LEROUX Cécile (Courtonne les 2 Eglises)
- ROYER Nicole (Courtonne les 2 Eglises)

- BOVE Yannick (Glos)
- LEGRAND Michel (Glos)

- DESHAIES Michel (Le Mesnil Guillaume)
- GOBERON Franck (Le Mesnil Guillaume)

- COURTIN DE TORSAY Philippe (St Denis de Mailloc)
- VIMONT Claude (St Denis de Mailloc)

- BOISSIERE Claude (St Martin de Bienfaite la C.)
- DE MENNEVAL Christian (St Martin de Bienfaite la C.)

- AUNAY Marc (Valorbiquet)
- SAVIN Jean-Bruno (Valorbiquet)

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **86 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTIONS**

2020-067 ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT LIEUVIN PAYS D'OUCHE

RAPPORTEUR : Eric BOISNARD

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Eric BOISNARD
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5711-1 ;

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

VU le renouvellement général du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération ;

VU l'avis des communes concernées ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 2 délégués au sein du comité syndical du Syndicat Lieuvain Pays d'Ouche ;

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical du Syndicat Lieuvain Pays d'Ouche comme suit :

- LEPAGE Roger (La Folletière-Abenon)
- TISSIER Jean-Pierre (La Vespière-Friardel)

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **85 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020-068 ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT PLATEAU OUEST DE LISIEUX

RAPPORTEUR : Eric BOISNARD

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Eric BOISNARD
Après les interventions de Xavier CHARLES, Gérard LOUIS,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5711-1 ;

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

VU le renouvellement général du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération ;

VU l'avis des communes concernées ;

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical du Syndicat Plateau Ouest de Lisieux comme suit :

- DESPORTES Jean-Pierre (Cambremer)
- NEUVILLE Alain (Cambremer)

- LEROUX Jean-René (La Boissière)
- LEVON Jocelyne (La Boissière)

- BRETTEVILLE Michel (La Houblonnière)
- GOUJON Mickaël (La Houblonnière)

- DE LA BROSSE Tanguy (Le Mesnil Eudes)
- DORCHIES Paul (Le Mesnil Eudes)

- BARBE Christophe (Le Mesnil Simon)
- JEHANNE Daniel (Le Mesnil Simon)

- LECOINTRE Dany (Le Pré d'Auge)
- SOUEF Jean-Marc (Le Pré d'Auge)
- DERUDDER Catherine (Les Monceaux)
- DUGUE Eric (Les Monceaux)

- LEBARON Monique (Notre Dame d'Estrées-Corbon)
- LEGRAND Daniel (Notre Dame d'Estrées-Corbon)

- ALLENOU Isabelle (Ouilly-le-Vicomte)
- ROY Rodolphe (Ouilly-le-Vicomte)

- DESHAYES Daniel (St Désir)
- FAUVEL Bruno (St Désir)

- CLERADIN Paul (St Ouen le Pin)
- LANDES Jacques (St Ouen le Pin)

- RIMBOD Raymond (St Pierre des Ifs)

- BOISNARD Eric (Courtonne la Meurdrac)

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **84 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020-069 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT DE SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS

RAPPORTEUR : Eric BOISNARD

Le Conseil Communautaire,

Après l'exposé de Eric BOISNARD
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5711-1 ;

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

VU le renouvellement général du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération ;

VU l'avis des communes concernées ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 14 délégués au sein du comité syndical du Syndicat de Saint-Philbert-des-Champs ;

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical du Syndicat de Saint-Philbert-des-Champs comme suit :

- GUERREY Philippe (Fauguernon)
- GUESDON Claude (Fauguernon)

- BOISIVON Sylvie (Fumichon)
- FOUBET Guy (Fumichon)

- GAUQUELIN Gilbert (Hermival les Vaux)
- LEBLOND Lionel (Hermival les Vaux)

- FLORIN René (Le Pin)
- KURTZ Bernard (Le Pin)

- CRONBEZ Brigitte (Moyaux)
- LEBEY Alain (Moyaux)

- JEANNE Christophe (OUILLY du Houley)
- PHILIPPE Jean-Pierre (OUILLY du Houley)

- DULONG Bertrand (Rocques)
- MESNIER Damien (Rocques)

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **86 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020.070 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT D'ARGENCES – CLOS MORANT

RAPPORTEUR : Eric BOISNARD,

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Eric BOISNARD
Après les interventions de Déborah DUTOT,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5711-1 ;

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

VU le renouvellement général du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération ;

VU l'avis des communes concernées ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 6 délégués au sein du comité syndical du Syndicat d'Argences – Clos Morant;

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical du Syndicat d'Argences – Clos Morant comme suit :

Titulaires	Suppléants
HELOUIN Chantal (Méry-Bissières-en-Auge)	
LENROUILLY Véronique (Méry-Bissières-en-Auge)	MALAS Max (Méry-Bissières-en-Auge)
MANGEANT Guy (Méry-Bissières-en-Auge)	
PETIT Christophe (Méry-Bissières-en-Auge)	COUTANCE Simone (Méry-Bissières-en-Auge)
LE BLOND Emilie (Mézidon Vallée d'Auge)	MARIVINGT Alexandra (Mézidon Vallée d'Auge)
LETOUZEY Jérôme (Mézidon Vallée d'Auge)	

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **86 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020-071 ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE ATOUMOD

RAPPORTEUR : Clotilde VALTER,

Le Conseil Communautaire,
Après l'intervention de LEGOUVERNEUR Frédéric,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5721-2 ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le renouvellement général du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 2 délégués au sein du comité syndical du Syndicat mixte ATOUMOD ;

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical du Syndicat mixte ATOUMOD comme suit :

- Titulaire : Clotilde VALTER

- Suppléant : Alexandra PETIT

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **84 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020.072 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) « NORMANTRI »

RAPPORTEUR : Etienne COOL

Le Conseil Communautaire,
Après l'intervention de Etienne COOL,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU que la Communauté d'agglomération est actionnaire de la SPL NORMANTRI et participe à son capital à hauteur de 172 954 € ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 1 représentant au sein de l'assemblée générale de la SPL NORMANTRI ;

DESIGNE la représentant de la Communauté d'agglomération au sein de l'assemblée générale de la SPL NORMANTRI comme suit :

- Etienne COOL

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **86 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020-073 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE

RAPPORTEUR : François AUBEY

Le Conseil Communautaire,
Après l'intervention de Sébastien LECLERC, François AUBEY
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5721-2 ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le renouvellement général du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 6 délégués titulaires et autant de suppléants au sein du comité syndical du Pôle Métropolitain Caen Normandie et 3 délégués titulaires et autant de suppléants au sein du Bureau ;

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Comité syndical du syndicat Pôle Métropolitain Caen Normandie comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
François AUBEY	Benoît CHARBONNEAU
Clotilde VALTER	Frédéric LEGOUVERNEUR
Dany TARGAT	Jean-Paul SAINT MARTIN
Danièle VESQUE	Mireille DROUET
Angélique PERINI	Françoise FROMAGE
Sébastien LECLERC	Thibaut de JAEGER

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Bureau syndical du syndicat Pôle Métropolitain Caen Normandie comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
François AUBEY	Danièle VESQUE
Clotilde VALTER	Angélique PERINI
Dany TARGAT	Sébastien LECLERC

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **84 POUR**
- **0 CONTRE**
- **2 ABSTENTIONS**

2020.074 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TOUQUES

RAPPORTEUR : François AUBEY

Le Conseil Communautaire,
Après l'intervention de Alain MIGNOT, Déborah DUTOT, François AUBEY,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5711-1 ;

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

VU le renouvellement général du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération ;

VU l'avis des communes concernées ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 12 délégués titulaires et autant de suppléants au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques ;

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques comme suit :

Communes	Titulaires	Suppléants
Cordebugle	DUTOT Alain	RATEL Philippe
Hermival les Vaux	GERVAIS Guy	FONTAINE Didier
Le Mesnil Guillaume	MIGNOT Alain	CHRISTEN Patrick
Le Pin	LEROY Isabelle	FLORIN René
Le Pré d'Auge	POUTEAU Denis	LECOINRE Dany
Lisieux	DESMONTS Jean-René	BRIARD Johnny
Livarot Pays d'Auge	GIVONE Maxime (Saint Jean de Livet)	LEGRAND Jérémy (Saint Martin de Mailloc)
	SOETAERT Philippe (Auquainville)	SERVY Jean-Louis (Saint Germain de Livet)
Saint Désir	HIEAUX Françoise	SISSAU Jean-Louis
Saint Martin de la Lieue	RENAUDIN Mickaël	ROUCH Robert
Saint Pierre des Ifs	MAURESA Stéphane	RIMBOD Raymond
Valorbiquet	AUNAY Marc	DE MENNEVAL Christian (St Martin de Bienfaite la Cressonnière)

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **84 POUR**
- **0 CONTRE**
- **1 ABSTENTION**

Jean-René DESMONTS arrive en cours de séance

2020-075 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE DIVES

RAPPORTEUR : François AUBEY

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de François AUBEY
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5711-1 ;

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

VU le renouvellement général du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération ;

VU l'avis des communes concernées ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Dives ;

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Dives comme suit :

Commune	Titulaires	Suppléants
Belle vie en Auge	ALQUIER Hubert	FOIRET Florian
Castillon en Auge	VACQUEREL Gérard	BOISNARD Eric
Livarot Pays d'Auge	DROUET Mireille	LEGOUVERNEUR Frédéric
Méry-Corbon	PETIT Christophe	MALAS Max
Mézidon Vallée d'Auge	GUILLOT Alain	PERTHUIS Jean-Pierre
Notre Dame d'Estrées-Corbon	GARNAVAULT Jacques	YCRE Benoit
Saint Pierre en Auge	MARIE Jacky	MARIE Alain
Val de Vie	SAINT MARTIN Jean-Paul	BISSON Elisabeth

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **86 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020.076 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

RAPPORTEUR : François AUBEY

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de François AUBEY, Maxime GIVONE
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5711-1 ;

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

VU le renouvellement général du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 9 délégués titulaires et autant de suppléants au sein du comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine ;

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
François AUBEY	Benoît CHARBONNEAU
Clotilde VALTER	Jean-René DESMONTS
Dany TARGAT	Jean-Paul SAINT MARTIN
Danièle VESQUE	Mireille DROUET
Angélique PERINI	Françoise FROMAGE
Sylvie FEREMANS	Denis FRAQUET
Léa VERSAVEL	Christophe COLOMER
Frédéric LEGOUVERNEUR	Hubert LENAIN
Sébastien LECLERC	Thibaut de JAEGER

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **85 POUR**
- **0 CONTRE**
- **1 ABSTENTION**

2020-077 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DE LA MISSION LOCALE SUD PAYS D'AUGE

RAPPORTEUR : François AUBEY

Le Conseil Communautaire,

Après l'exposé de François AUBEY, Jacky MARIE, Christian DECOURTY, Sébastien LECLERC, Denis FRAQUET

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 7 représentants au sein de la Mission Locale Sud Pays d'Auge ;
DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein de la Mission Locale Sud Pays d'Auge comme suit :

- Clotilde VALTER
- Angélique PERINI
- Déborah DUTOT
- Evelyne MACREZ
- Marie-Pierre BOUCHART-TOUZE
- Daniel CHEDEVILLE

- Alexandra PETIT

La délibération soumise aux voix est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés, soit :

- **70 POUR**
- **2 CONTRE**
- **14 ABSTENTIONS**

2020.078 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION D'ARGENCES

RAPPORTEUR : François AUBEY

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5711-1 ;

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

VU le renouvellement général du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération ;

VU l'avis des communes concernées ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 4 délégués au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'Elimination des Ordures Ménagères de la région d'Argences ;

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'Elimination des Ordures Ménagères de la région d'Argences comme suit :

- MICHEL Régine (Méry-Bissière-en-Auge)
- DUJARDIN Fabrice (Méridon Vallée d'Auge)
- GUILLOT Alain (Méridon Vallée d'Auge)
- MASTROTOTARO Hubert (Méridon Vallée d'Auge)

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **85 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTIONS**

2020.079 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE « EAU SUD PAYS D'AUGE »

Cette Délibération est reportée en septembre

2020.080 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

RAPPORTEUR : François AUBEY

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de François AUBEY
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 1 représentant au sein du Conservatoire d'Espaces Naturels ;

DESIGNE le représentant de la Communauté d'agglomération au sein du Conservatoire d'Espaces Naturels comme suit :

- Sylvie FEREMANS

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **79 POUR**
- **0 CONTRE**
- **1 ABSTENTION**

2020-081 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CALVADOS (SDEC) ENERGIE

RAPPORTEUR : François AUBEY

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de François AUBEY
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5721-2 ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le renouvellement général du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération ;

VU l'avis des communes concernées ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 2 délégués au sein de la commission consultative pour la transition énergétique du SDEC ENERGIE;

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical du SDEC ENERGIE comme suit :

- Sylvie FEREMANS (titulaire)
- Mireille DROUET (suppléante)

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **78 POUR**
- **0 CONTRE**
- **1 ABSTENTION**

2020.082 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

RAPPORTEUR : François AUBEY

Le Conseil Communautaire,

Après l'exposé de
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 1 représentant au sein du Comité National d'Action Sociale ;

DESIGNE le représentant de la Communauté d'agglomération au sein du Comité National d'Action Sociale comme suit :

- Bruno **LEBOUCHER**

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **81 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020.083 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION INITIATIVE CALVADOS

RAPPORTEUR : François AUBEY

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de François AUBEY
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 2 représentants au sein de l'association Initiative Calvados

DESIGNE le représentant de la Communauté d'agglomération au sein de l'association Initiative Calvados comme suit :

- Benoît **CHARBONNEAU** (titulaire)
- Thierry **EUSTACHE** (suppléant)

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **76 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020.084 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER ROBERT BISSON

RAPPORTEUR : François AUBEY

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de François AUBEY
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 1 représentant et 1 suppléant au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier Robert BISSON ;

DESIGNE les représentants de la Communauté d'agglomération au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Robert BISSON comme suit :

TITULAIRE	SUPPLEANTE	La délibération soumise
François AUBEY	Françoise FROMAGE	

e aux voix est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés, soit :

- **85 POUR**
- **1 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020.085 - POLE RESSOURCES ET INNOVATIONS – COMMANDE PUBLIQUE – MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

RAPPORTEUR : François AUBEY

Le Conseil Communautaire,
Après les interventions de François AUBEY, Xavier CHARLES, Vincent BINET,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT la nécessité de créer, pour la durée du mandat communautaire, une Commission de Délégation de Service Public et une Commission d'Appel d'Offres permanentes ;

CONSIDERANT que les commissions qui sont présidées par le Président ou son représentant comportent chacune 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par la Conseil Communautaire au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire doit fixer les conditions de dépôt des listes conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT avant de procéder à l'élection des membres de cette commission ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2121-21 du CGCT, les membres des commissions (CAO et CDSP) sont élus au scrutin secret de liste sauf accord unanime contraire ;

DECIDE de constituer une Commission de Délégation de Service Public et une Commission d'Appel d'Offres permanentes pour la durée du mandat communautaire ;

DECIDE de fixer des modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CDSP et CAO de la façon suivante :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants),
- Les listes doivent être déposées au Secrétariat du Conseil Communautaire avant le début de la séance du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020,

- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **83 POUR**
- **0 CONTRE**
- **3 ABSTENTIONS**

2020.086 - COMMANDE PUBLIQUE – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

RAPPORTEUR: François AUBEY

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 2020-085 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 fixant les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public et de la Commission d'Appel d'Offres ;

VU la liste des candidats déposée auprès du Secrétariat du Conseil Communautaire ;

Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Pour la liste présentée :

Titulaire : **Sylvain BALLOT**

Titulaire : **Denis POUTEAU**

Titulaire : **Alain MARIE**

Titulaire : **Jean-Paul BOURGUAIS**

Titulaire : **Didier MAUDUIT**

Suppléant : **Jean-René DESMONTS**

Suppléant : **Alain MIGNOT**

Suppléant : **Alain GUILLOT**

Suppléant : **Paul-Jean de NEUVILLE**

Suppléant : **Isabelle LEROY**

La liste a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **86 VOIX**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020-087 - COMMANDE PUBLIQUE – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Cette délibération est reportée à septembre

2020-088 - COMMANDE PUBLIQUE – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA REHABILITATION DE L'ANCIEN SITE SANCHEZ A LISIEUX AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

RAPPORTEUR : François AUBEY

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2016-04 du 29 février 2016 autorisant la signature des conventions de financement et de groupement de commandes avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie ;

VU la délibération n°2020-085 du 16 juillet 2020 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux désignations d'un élu titulaire et d'un élu suppléant siégeant à la Commission d'Appel d'Offres du groupement susvisé ;

DESIGNE comme suit, après vote, le représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie à la Commission d'Appel d'Offres du groupement susvisé : **M. Jean-René DESMONTS** ;

DESIGNE comme suit, après vote, le représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie à la Commission d'Appel d'Offres du groupement susvisé : **M. Sylvain BALLOT**.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **86 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020-089 - COMMANDE PUBLIQUE – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE EN VUE DE LA REHABILITATION DE LA FERME DU BREUIL ET CONSTRUCTION D'EXTENSIONS POUR L'INSTALLATION D'UN CENTRE CULTUREL ET D'UN CENTRE DE LOISIRS A MEZIDON VALLEE D'AUGE (14) AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

RAPPORTEUR : François AUBEY

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° B2019-013 du 1er juillet 2019 autorisation la signature des conventions de financement et de groupement de commandes avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux désignations d'un élu titulaire et d'un élu suppléant siégeant à la Commission d'Appel d'Offres du groupement susvisé ;

DESIGNE comme suit, après vote, le représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie à la Commission d'Appel d'Offres du groupement susvisé : **Sylvain BALLOT**

DESIGNE comme suit, après vote, le représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie à la Commission d'Appel d'Offres du groupement susvisé : **Jean-René DESMONTS**

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **86 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020-090 - ATTRACTIVITE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - OCTROI D'UNE AIDE COMPLEMENTAIRE DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU FONDS DE SOLIDARITE ASSOULI PAR LE DECRET 2020-757 DU 20 JUIN 2020

RAPPORTEUR : François AUBEY

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de François AUBEY,
Après les interventions de Xavier CHARLES, Vincent BINET, une personne, Christophe COLOMER, François AUBEY, EUSTACHE, DE JAEGER,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

VU l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

VU le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

VU le décret n° 2020-394 du 2 avril 2020 et Décret n° 2020-757 du 20 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

VU l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

VU l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

VU le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

VU le décret n° 2020-394 du 2 avril 2020 et Décret n° 2020-757 du 20 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

DECIDE que le montant de l'aide complémentaire sera de 500 € par tranche de 5 salariés par entreprise, y compris les entreprises sans salarié lorsque celles-ci répondent aux critères d'éligibilité.

DIT que ces aides seront imputées sur l'enveloppe initiale de 1 million d'euros, si celle-ci venait à être dépassée une délibération complémentaire serait proposée

AUTORISE M. François AUBEY, Président, à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **86 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

Mme LECOURT Corinne part ; elle donne un pouvoir à Laurent DELANOE
M. Daniel CHEDEVILLE part ; il donne pouvoir à Geneviève WASSNER

2020-091 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZA DE LA BARILLIERE – ACHAT A LA SOCIETE ECS SAINT DESIR DE LA PARCELLE CADASTREE ZC 43 SUR LA COMMUNE DE SAINT-DESIR

RAPPORTEUR : François AUBEY

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget annexe « ZAZI » en cours de l'exercice ;

VU l'avis des domaines en date du 2 juillet 2020 estimant la valeur de l'immeuble à 15€/m² ;

VU l'avis de la Commission économique réunie le 27 janvier 2020 ;

DECIDE l'achat du terrain viabilisé, cadastré ZC 43 sur la ZA de la Barillère, rue de l'Oppidum, sur la commune de Saint Désir (14100) d'une contenance d'environ 5 000 m², au prix de 15€HT/m², à la société ECS SAINT-DESIR, sise 6 Boulevard des Dentellières BIEVILLE BEUVILLE (14112).

PRECISE que les frais de notaires seront à la charge de l'agglomération.

AUTORISE M. François AUBEY, Président, à signer tous les actes et pièces se rapportant à cette affaire.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **86 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020.092 - TARIFS DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES A VOCATION CULTURELLE

RAPPORTEUR : Jocelyne BENOIST

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Jocelyne BENOIST
Après les interventions de Alexandra PETIT, Denis FRAQUET,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ;

CONSIDERANT que les tarifs des équipements communautaires à vocation culturelle s'appliquent sur l'année scolaire et sont révisés chaque année ;

ADOPTE les tarifs 2020/2021 tels que présentés et annexés à la présente ;

PRECISE que lesdits tarifs sont inchangés par rapport à l'année scolaire 2019-2020, à l'exception d'une réduction de 50% omise l'an dernier pour les élèves de l'Ecole de Musique d'Orbec participant à la Neustrienne (Harmonie Municipale d'Orbec)

DIT que ces tarifs sont applicables au 1^{er} septembre 2020.

DECIDE une remise de 30% de la cotisation du 3^{ème} trimestre 2019/2020 pour tous les élèves inscrits aux enseignements artistiques à distance, et la gratuité de ce trimestre pour les autres.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **85 POUR**
- **0 CONTRE**
- **1 ABSTENTION**

2020-093 - COHESION SOCIALE – GENS DU VOYAGE - TARIFS FORFAITAIRES APPLICABLES AUX FAMILLES DE VOYAGEURS S'INSTALLANT SUR LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LISIEUX, MEZIDON ET ORBEC

RAPPORTEUR : LEGOUVERNEUR Frédéric

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de LEGOUVERNEUR Frédéric
Après les interventions de Etienne COOL, Benoît PICHON,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 juin 2018 autorisant la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie à modifier ses statuts ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux Gens du Voyage ;

CONSIDERANT la nécessité d'instaurer un nouveau tarif pour les familles de voyageurs s'installant sur les aires d'accueil des gens du voyage du territoire ;

DECIDE d'instaurer ces nouveaux tarifs pour les familles de voyageurs s'installant sur les aires d'accueil du territoire ;

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **86 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

2020-094 - COHESION SOCIALE – GENS DU VOYAGE – ACQUISITION DES PARCELLES 331 B 491 ET 331 B 467 SITUÉES ROUTE DE LIVAROT SUR LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE (14170)

RAPPORTEUR : Jacky MARIE

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Jacky MARIE,
Après les interventions de Thierry EUSTACHE, François AUBEY, Jacky MARIE, Christian DECOURTY,
Etienne COOL,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 3231-1 du Code général de la propriété des personnes publiques imposant la consultation du service des Domaines avant toute cession immobilière ;

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage ;

VU la loi du 7 août 2015 confiant la compétence d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage aux EPCI. Cette compétence obligatoire est exercée par la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

VU le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage en date du 26 avril 2018, pour la période 2018-2024 ;

VU les écrits de Maître Poret, le 23 juin 2020, concernant l'intention de vente portant sur les parcelles cadastrées :

- 331 B0491 d'une contenance de 5080 m²
- 331 B0467 d'une contenance de 18938 m²

Situées à Hiéville, route de Livarot, propriétés de M. André Haspelagh ;

VU l'avis des domaines rendu le 17 février 2020 déterminant un prix de 199 000 € avec une marge d'appréciation de +/- 20%

VU le budget de l'exercice en cours ;

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées 331 B 491 et 331 B 467 d'une contenance totale de 2ha 40a 18ca, situées route de Livarot sur la commune de Saint-Pierre-en-Auge (14170), propriété de M. André Haspelagh, à un prix de 240 000 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette vente.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, soit :

- **86 POUR**
- **0 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

RAPPORTEUR : Frédéric LEGOUVERNEUR

Le Conseil Communautaire,
Après l'exposé de Frédéric LEGOUVERNEUR
Après les interventions de François AUBEY,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-3 et R 1411-8 ;

VU la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exécution des services de transports urbains de personnes en date du 29 juin 2011 ;

VU le rapport d'activité de l'année 2019 fourni par la société Keolis Calvados concernant le réseau Astrobus ;

PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2019.

Questions diverses

Didier MAUDUIT souhaite savoir comment participer aux commissions dès septembre ; François AUBEY l'informe que les modalités d'inscription lui seront communiquer ultérieurement.

Gérard LOUIS souhaite que les comptes rendus soient plus exhaustifs, en l'occurrence les interventions des conseillers développées.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 18h05.

Il est rappelé que cette séance a été enregistrée sur support numérique. Dès lors, une copie de cet enregistrement peut être transmise sur simple demande.